

**RAPPORT DE L'ATELIER DE RESTITUTION DE L'ETUDE SUR L'IMPLICATION  
DES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX DANS LE PROCESSUS DE  
REFORME FONCIERE SUIVI D'UNE FORMATION SUR LES DIRECTIVES  
VOLONTAIRES,**

LES 4, 5, 6 SEPTEMBRE 2014 A L'HOTEL OCEAN-DAKAR



## Sommaire

1	Jour 1, Jeudi 04-09-14 .....	3
1.1	Rubrique 1 : Cérémonie d'ouverture.....	3
1.2	Rubrique 2 : Restitution de l'étude sur l'implication des ANG dans le processus de réforme foncière au Sénégal : leçons tirées des expériences et jalons pour progresser .....	4
1.2.1	Discussions suite au partage des résultats de l'étude .....	5
1.3	Rubrique 3 : Présentations sur : le cadre juridique et réglementaire de la gouvernance foncière au Sénégal/Généralités sur les Directives Volontaires/l'approche basée sur les Droits Humains .....	7
1.3.1	Discussions suite aux présentations .....	7
2	Jour 2, Vendredi 05-09-14 .....	8
2.1	Rubrique 4 : Visionning.....	8
2.2	Rubrique 5 : Présentation sur les directives volontaires .....	9
2.3	Rubrique 6 : Market place.....	9
2.4	Rubrique 7 : Comment utiliser les Directives volontaires pour une réforme foncière transparente et inclusive ? .....	9
2.5	Rubrique 8 : Open Space.....	10
3	Jour 3, Samedi 06-09-14 .....	10
3.1	Rubrique 9 : Exercice sur le plaidoyer .....	10
3.2	Rubrique 10 : Sketch sur la problématique foncière au Sénégal .....	11
3.3	Rubrique 11 : Perspectives.....	11
4	Quelques photos.....	12

Dans le cadre de la campagne réformons le foncier, sur financement d'Oxfam; l'IPAR a réalisé une étude de capitalisation sur l'implication des acteurs non gouvernementaux (ANG) dans le processus de réforme foncière au Sénégal. La restitution de ladite étude a été suivie d'une formation des acteurs de la société civile sur les Directives Volontaires réalisée par Actionaid Sénégal en partenariat avec IPAR. Les activités se sont déroulées les 4, 5, et 6 septembre 2014 à l'hôtel Océan, Dakar.

## 1 JOUR 1, JEUDI 04-09-14

### 1.1 Rubrique 1 : Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a vu l'intervention du partenaire financier de la campagne réformons le foncier (Oxfam), du CNCR représenté par le Coordonnateur de la Cellule d'Appui Technique, Mr Marius Dia, et de l'IPAR représenté par son Directeur Exécutif Mr Cheikh Oumar Ba.

Les allocutions des différents intervenants ont porté principalement sur les points suivants :

- favoriser l'accès des femmes et des jeunes à la terre;
- nécessité d'avoir une réforme foncière apaisée, étant donné que plusieurs conflits tels que le conflit sénégal-mauritanien, et le conflit casamançais sont liés au foncier, ceci est une mission essentielle que la société civile doit prendre en charge
- Compte tenu du fait que le schéma foncier du PDIDAS semble être une expérimentation de la réforme foncière, il est nécessaire de sensibiliser les populations ciblées par ce projet pour que les présidents des communes concernées aient une position commune.
- Nécessité de reconnaître que la société civile ne s'inscrit pas uniquement dans une logique de contestation mais elle propose des solutions par rapport à la gestion foncière du pays;
- les Directives Volontaires constituent un accord sans précédent sur le foncier au niveau international;
- les enjeux liés à la question foncière sont nombreux, il y a plusieurs besoins qui renvoient à des utilisations variées de la terre : alimentation, pastoralisme, tourisme, mines, industries, etc.
- les anciens présidents des commissions de réforme foncière avaient adopté des approches plutôt centristes, mais le nouveau président de la CNRF est très ouvert au dialogue et reste sensible aux préoccupations de la société civile sur la réforme foncière.

## **1.2 Rubrique 2 : Restitution de l'étude sur l'implication des ANG dans le processus de réforme foncière au Sénégal : leçons tirées des expériences et jalons pour progresser**

Cet atelier de 3 jours organisé par l'IPAR et Action Aid, a débuté par une restitution de l'étude : « **sur l'implication des acteurs non gouvernementaux dans le processus de réforme foncière au Sénégal: leçons tirées des expériences et jalons pour progresser** ».

Le partage des résultats de l'étude a été fait par Oussouby Touré, Sociologue, Expert de l'IPAR, et Djibril Diop, Géographe, spécialiste des questions foncières.

Plusieurs points et questions ont été soulevés par les présentateurs du rapport :

- approche méthodologique : plusieurs acteurs étatiques comme non étatiques ont été rencontrés par la mission dont l'ancien Président de la Commission de Réforme du Droit à la Terre, M. Serigne Diop ;
- ce qui manque par rapport à la réforme foncière au Sénégal c'est l'absence de politique foncière qui consiste à la définition de la ligne de conduite de l'action publique relative à la terre ;
- quelle doit être la priorité à donner aux différents usages du foncier ? Faut-il donner la priorité à la sécurisation des droits fonciers des exploitations familiales ou protéger les entreprises agricoles ? Le gouvernement actuel ne semble pas vouloir trancher ;
- il faut se demander comment les choix liés au foncier promeuvent le développement ;
- dans le cadre de la réforme foncière, il est important de ne pas privilégier une approche juridique, il faut au préalable s'entendre sur les finalités de la réforme, construire un consensus sur les questions de fonds, déterminer des mesures d'accompagnement pour éviter que la réforme ne reste une lettre morte ;
- les enjeux d'une réforme foncière selon les interlocuteurs rencontrés sont : sécurisation des droits fonciers des exploitations familiales, équité dans l'accès à la terre, gouvernance des ressources foncières, sécurité alimentaire, productivité agricole;
- nécessité pour les acteurs de la société civile de créer des alliances politiques, développer un argumentaire scientifique pour mieux assurer une participation de qualité dans la réforme foncière ;
- Pour ce faire, Il faut sortir de la logique de labellisation où chaque organisation poursuit son propre agenda et à ce titre développer des actions communes.

### 1.2.1 Discussions suite au partage des résultats de l'étude

Les discussions qui ont eu lieu à la suite de la présentation du rapport ont été axées sur plusieurs points intéressants qui touchent la problématique de gouvernance foncière d'une manière générale.

#### 1.2.1.1 Points saillants des discussions

- Importance de trouver des alliés pour réparer les injustices foncières dont les femmes sont victimes. Également, pour faire respecter la dimension genre, il faudra remuer certaines pratiques qui dérangent les aînés partisans des droits coutumiers
- Les faiblesses de l'aboutissement de la réforme foncière ne sont pas seulement du côté de l'État mais de la société civile qui a aussi montré ses défaillances. Il faut aller vers une plate-forme nationale sur les questions de ressources naturelles. Tout de même, il faut que la réforme foncière s'arrime avec les différents codes de gestion des ressources naturelles;
- l'étude présentée peut être utilisée comme base afin de réaliser des réflexions internes. Il faut des plénipotentiaires qui vont représenter la position commune et arrêter les représentations de groupes individuels;
- la mobilisation de la société civile a rencontré des obstacles, mais elle a néanmoins obtenu certains résultats positifs. Autrement, le présent atelier ne porterait pas sur la réforme foncière, mais sur la façon de réduire les conflits fonciers émanant d'une réforme passée. Les efforts du mouvement paysan ont permis de placer les exploitations familiales au cœur des débats sur la réforme foncière. Il y a beaucoup d'acteurs de la société civile qui doivent harmoniser leur position pour influencer le processus de réforme. Le CNCR est conscient de l'intérêt de l'harmonisation des positions. C'est ainsi qu'il dispose d'un appui de l'Union Européenne dans ce sens pour mettre en place l'Observatoire National de la Gouvernance Foncière afin d'intégrer les autres acteurs politiques dans le débat;
- Le PDIDAS a prévu une ligne budgétaire pour la réforme foncière. Si le modèle est concluant, le PDIDAS sera pris comme exemple à l'échelle du pays. Il faut donc surveiller de près ce processus;
- Il y a une nécessité de s'intéresser à la manière dont la dimension foncière sera intégrée dans le Plan Sénégal Émergent;
- Il y a des acquis de la société civile, des résultats sur lesquels on peut se baser pour une gestion plus équitable de la terre;
- L'action et l'expertise des organisations de femmes et de jeunes ne sont pas suffisamment considérées;
- Au-delà de la question foncière, il faut une société civile proactive digne d'être l'interlocutrice des gouvernants;
- La société civile doit faire une introspection afin de comprendre ses limites et de trouver des remèdes;

- la loi ne doit pas être parachutée, elle doit adopter une approche qui part de la base au sommet;
- Il faut renforcer les élus à l'aide des études menées dans le but de faire accepter les arguments et les propositions de la société civile. L'utilisation de ces études permet à cette dernière d'être plus forte;
- Il faut articuler les questions foncières avec les politiques en cours d'élaboration et de mise en œuvre (PDIDAS, NASAN, PSE);
- La question foncière pose problème dans l'Acte III de la décentralisation. Il faut mener une réflexion autour des différences entre la gestion foncière en milieu rural et urbain. Il faut un dispositif dynamique et fonctionnel qui peut interpeller les autorités sur la question foncière;
- Il faut agir vite afin de sécuriser les exploitants familiaux, parce que plusieurs paysans sont actuellement victimes d'expropriation pour cause d'utilité publique;
- le CRAFS a été une bonne initiative. Un consultant a été engagé pour voir comment le rendre dynamique. Il faut faire la promotion du CRAFS en tant que structure la plus appropriée pour servir d'interlocuteur. La création d'une autre plate-forme comme l'ont suggéré d'aucuns ne fait pas l'affaire. Il ne faut pas en créer davantage, mais consolider l'existant; .
- la société civile est plurielle avec des intérêts divergents et parfois contradictoires. Comment est-ce que les experts peuvent l'accompagner dans cette réflexion pour l'harmonisation des positions?

### 1.2.1.2 Réponses des présentateurs

- la question de l'équité de genre représente un grand défi. Il y a eu des avancées constitutionnelles et législatives, mais dans la réalité, plusieurs obstacles persistent. Les lois ne suffisent pas. Il faut renforcer les droits fonciers des femmes dans leurs communautés en mettant l'accent sur les transformations sociales et en ciblant les autorités;
- les acteurs de la société civile doivent convenir sur la nécessité de créer une nouvelle plate-forme ou d'utiliser et de maintenir le CRAFS comme cadre fédérateur des acteurs de la société civile intervenant sur le foncier;
- c'est sous Doudou Ndoye qu'il n'y avait aucun membre de la société civile dans la commission nationale de réforme foncière, les choses ont changé avec l'arrivée du nouveau Président de la CNRF, Pr Moustapha Sourang;
- la notion d'utilité publique n'a jamais été définie. Des intérêts privés peuvent se dissimuler derrière en l'invoquant;
- Les enjeux du foncier urbain constituent le talon d'Achille de la société civile. Cette dernière doit y réfléchir afin d'élaborer des propositions;
- Depuis près de 20 ans, on ne réussit pas à faire une réforme parce qu'il y a des intérêts très forts qui ralentissent sa réalisation;

- Les acteurs de la société civile sont pluriels. Comment transformer cette diversité en richesse? Il y a des acteurs majeurs qui représentent l'ensemble de la population, d'autres sont présents pour offrir un rôle d'accompagnement, il s'agit de réfléchir sur comment mutualiser l'ensemble des domaines d'intervention;
- l'étude a été commanditée afin d'établir un état des lieux. C'est une étude de référence qui va permettre de réorganiser l'intervention de la société civile travaillant sur les questions foncières et d'influencer la réforme foncière;
- ce n'est pas gênant que les organisations portent leur message en leur nom propre, comme chacun a son agenda. Il faut tout de même redynamiser le CRAFS afin d'élaborer un message commun.

### **1.3 Rubrique 3 : Présentations sur : le cadre juridique et réglementaire de la gouvernance foncière au Sénégal/Généralités sur les Directives Volontaires/l'approche basée sur les Droits Humains**

Cette rubrique a été animée par Marie DellaphineNdiaye, experte fiscale et membre de l'Association des Femmes Juristes, Zakaria Sambakhé d'Action Aid, et Aissata Dia d'Action Aid.

Dans sa présentation, Marie Dellaphine est revenue d'une manière générale sur la Loi sur le Domaine National, la définition du domaine national, du domaine public de l'État, du domaine privé de l'État, mais aussi de la problématique d'accès des femmes à la terre. Elle soutient que l'article 15 de la constitution du Sénégal préconise un égal accès à la terre pour les hommes et les femmes. Cet article est la raison de la lutte des organisations féminines du Sénégal.

Zakaria quant à lui a mis l'accent, dans sa présentation, sur le contexte d'élaboration des Directives Volontaires, les principes des Directives Volontaires, les généralités, etc. afin de camper le débat et d'entrer dans la formation sur cet outil international.

Aissata Dia a évoqué d'une manière générale l'intérêt de l'approche basée sur les droits humains, les résultats obtenus par Action Aid avec l'adoption d'un tel outil, etc.

#### *1.3.1 Discussions suite aux présentations*

Les participants ont soulevé plusieurs questionnements en rapport avec les trois présentations, il s'agit principalement des points suivants :

- nécessité de clarifier la question de la transformation des affectations en titres fonciers et l'argumentaire utilisé pour justifier la titrisation;
- nécessité d'éclaircir la question de l'utilisation des zones de terroir pour le développement local. Les gens réussissent à vendre leur droit d'usage, donc le problème se situe au niveau du système. La réforme foncière doit intégrer un dispositif qui empêche la marchandisation de la terre.

- Du fait que les populations ne se sont pas appropriées des Directives Volontaires, le défi reste un large partage de cet outil et leur intégration dans la formulation des politiques publiques ;
- Les problèmes fonciers qui sévissent dans plusieurs zones du pays, peuvent être réglés par l'intermédiaire de ces DV;
- les Directives volontaires pourraient aider à organiser la lutte pour les droits des femmes à la terre. Cependant, Bien que les textes soient très clairs, les pesanteurs socio-culturelles plombent cet arsenal juridique. Dans ce cas, comment les DV peuvent contribuer à modifier les pratiques?
- Comment faire pour que les droits coutumiers soient effectivement reconnus par les gouvernements et faire en sorte que les générations futures sachent que la société civile a lutté pour eux?
- nécessité de soumettre les questions de la gestion foncière au Ministère de la Jeunesse;
- les quotas proposés par certains pour favoriser l'accès des femmes à la terre, ne risquent-ils pas de fragiliser les acquis existants en terme d'instruments juridiques garantissant un accès sans discrimination à la terre?
- Il est important de simplifier et de vulgariser les textes régissant le foncier afin que les femmes rurales comprennent les procédures pour accéder à la terre. Toutefois la sensibilisation ne suffit pas puisque le statut socio-culturel de la femme l'empêche de demander des terres;
- l'approche basée sur les droits humains promue par ActionAid est fondamentale afin de prendre en compte les besoins des femmes. Cette approche doit être vulgarisée pour en faire la promotion;
- beaucoup de programmes ont échoué parce qu'ils n'ont pas pris en compte l'approche basée sur les droits humains. En effet, on ne peut déterminer les besoins des populations à leur place. Il faut un changement de règles pour modifier la balance de pouvoir entre les pauvres et les riches. Les exclus n'ont souvent pas droit à la parole.

## 2 JOUR 2, VENDREDI 05-09-14

### 2.1 Rubrique 4 : Visionning

Le deuxième jour de l'atelier a débuté par un exercice portant sur la vision du futur sous forme de travaux de groupe. Le but de cet exercice était d'avoir la vision des acteurs de la société civile sénégalaise sur le futur du pays, notamment en ce qui concerne la réforme foncière.

L'exercice a porté sur deux scénarii :

- **Scénario1** : La Réforme foncière prend en compte les intérêts des exploitations familiales, et intègre les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts ;
- **Scénario 2** : La réforme foncière ne prend pas en compte les intérêts des exploitations familiales et n'intègre pas les directives volontaires pour une gouvernance responsable applicable aux terres, aux pêches et aux forêts.

## **2.2 Rubrique 5 : Présentation sur les directives volontaires**

Ce moment a été l'occasion pour les formateurs de revenir sur certaines sessions des directives volontaires intéressant principalement les acteurs de la société civile. Il s'agit en l'occurrence des sessions portant sur : (i) réformes redistributives, (ii) Droits et responsabilités, (iii) Investissements, (iv) Compensations.

Les sessions ont été animées par les responsables de projet à Actionaid et à l'IPAR.

- **réformes redistributives** : Zakaria Sambakhé, Actionaid Sénégal
- **Droits et Responsabilités** : NdèyeMabayangKébéDiop, IPAR
- **Investissements** : Ndèye Coumba Diouf, IPAR
- **Compensations** : Ibrahima Ka, IPAR

## **2.3 Rubrique 6 : Market place**

Cette rubrique est la suite de la présentation des sessions des directives volontaires. Elle a permis aux participants de faire le tour des tables des présentateurs pour discuter des idées majeures retenues, des leçons apprises, et des différents enjeux identifiés.

## **2.4 Rubrique 7 : Comment utiliser les Directives volontaires pour une réforme foncière transparente et inclusive ?**

Cette partie a été assurée par le CNCR et le collectif pour la défense des terres de Ndiael.

Dans un premier temps, ThiernoCissé a fait une présentation qui est revenue sur les propositions paysannes de réforme foncière, sur le projet portant sur les Directives mis en œuvre en partenariat avec l'IPAR, ...

Cette présentation a été suivie de larges discussions dont les points saillants sont décrits ci-dessous :

- la nécessité de voir la conformité du PDIDAS avec les principes des directives volontaires ;
- Quel lien entre PDIDAS et réforme foncière ? Est-ce que si la réforme foncière va à l'encontre du schéma proposé par le PDIDAS, ce dernier devra se

conformer aux prescriptions de la réforme foncière qui sera mise en vigueur ?Etc.

Dans un deuxième temps, une projection de film portant sur le cas de Ndiael, et les témoignages des communautés résidentes dans la zone a été faite. Ce film a été aussi l'occasion d'ouvrir de larges discussions sur le cas de Ndiael, dans le cadre de l'investissement de Senhuile-Senethanol ;

- il existe certaines faussetés qui sont véhiculées par les promoteurs de ce projet ;
- nécessité de divulguer largement les impacts négatifs de l'exploitation de Senhuile-Senethanol ;
- exploiter la faille internationale de Senhuile-Senethanol pour nuire à un tel investissement irresponsable ;

## **2.5 Rubrique 8 : Open Space**

Cette rubrique a porté sur les différentes étapes discutées depuis le premier jour. C'est un exercice pratique qui consiste à susciter un débat entre les participants (en duo). Les points agités ont concerné surtout :

- type de propriété sur la terre à accorder aux paysans ;
- remise en cause du droit d'usage qui s'avère être un droit précaire ;
- accès et contrôle de la terre par les femmes ;
- les contraintes foncières des femmes engendrées par les règles coutumières ;
- nécessité de prendre en compte les droits fonciers des pasteurs ;
- droit d'usage/droit de propriété ;

## **3 JOUR 3, SAMEDI 06-09-14**

Les travaux de ce dernier jour d'atelier ont débuté par une récapitulation des travaux de la deuxième journée.

### **3.1 Rubrique 9 : Exercice sur le plaidoyer**

Cet exercice qui s'est fait en séance plénière a été l'occasion d'échanger avec les participants sur ce qu'est le plaidoyer, la compréhension que les participants ont de cette notion mais aussi les techniques de plaidoyer à développer. Cette session a été animée par Madame Mariam Coulibaly de WILDAF Afrique.

### **3.2 Rubrique 10 : Sketch sur la problématique foncière au Sénégal**

Cette activité a consisté à la rédaction de deux scénarii portant sur le foncier au Sénégal et de les traduire en pièce théâtrale.

Le premier scénario, rédigé par Ndèye Coumba Diouf et Zakaria Sambakhé, a porté sur la problématique des ATGE au Sénégal et les stratégies de mobilisation des acteurs de la société civile.

Le deuxième scénario, écrit par Ndèye Mbayang Kébé Diop et Zakaria Sambakhé est revenu sur les stratégies de plaidoyer des acteurs de la société civile dans le contexte de mise en place d'une commission Nationale de Réforme Foncière. La pièce est revenue d'une manière spécifique sur la rencontre du consortium réformons le foncier avec la Commission Nationale de Réforme Foncière.

### **3.3 Rubrique 11 : Perspectives**

Cette dernière rubrique de l'atelier a été axée sur les prochaines étapes, ou encore les prochaines activités des membres du consortium sur les Directives Volontaires. L'idée c'est d'harmoniser les initiatives pour une large diffusion des Directives Volontaires qui constituent une arme de la société civile pour une réforme foncière profitant à tous les acteurs ou encore une gouvernance foncière responsable.

Ce plan d'action a mis fin aux activités de l'atelier.

#### 4 QUELQUES PHOTOS

